

# FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES PARCOURS IAE ACCORD CADRE PIC IAE

**coorace**  
Solidaires pour l'emploi



mandaté par l'OPCO  
des Entreprises de proximité



## BÉNÉFICIEZ DE FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS EN INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### Pour qui ?

Tous les salariés, en parcours d'insertion, des structures de l'Insertion par l'Activité Economique adhérentes à **AGEFOSPME** en CUI, CDDI ou CDDU.

### Quelles formations ?

Toutes les formations contribuant au **développement des compétences de vos salariés**. Tous les thèmes (à l'exception de ceux relevant exclusivement de l'obligation de l'employeur) et toutes les modalités éligibles à la formation professionnelle sont recevables (présentielle, distancielle ou en situation de travail).

### Quand ?

Votre formation doit être engagée en 2019 et devra se terminer avant fin juin 2020.

### Quels financements ?

- **Coût pédagogique**: jusqu'à 100% du coût pédagogique.
- **Rémunération du salarié**: de 50 à 100% remboursés à l'entreprise, en fonction de la position du compte groupe (demande préalable)

**Les taux de prise en charge** peuvent varier selon les modalités d'attribution 2019 du compte groupe. Votre demande d'aide financière doit être adressée à votre **AGEFOS PME** territoriale et au **COORACE** (formation@coorace.org) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019.



### VOTRE CONTACT

Retrouvez votre interlocuteur de proximité et les propositions d'actions sur votre territoire sur :

[agefos-pme.com/choisir-ma-region](http://agefos-pme.com/choisir-ma-region)

Le PIC IAE (Plan d'Investissement Compétences Insertion par l'activité Économique) a été signé avec l'Etat, les réseaux de l'IAE et les OPCO. Cet accès renforcé à la formation doit permettre d'augmenter les taux de retour à l'emploi durable des personnes en parcours d'insertion. Le financement dédié cette année s'élève à 60M€. Ces crédits ont été reversés aux OPCO au prorata de leurs adhérents IAE.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

